

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Chef du département des entrées par voie extraordinaire au Service historique de la Défense (Centre historique des archives)	Catégorie/ Corps – fonction (codification: cf annexe 2) Conservateur du patrimoine / Conservateur en chef du patrimoine Groupe RIFSEEP : 2
---	---

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Gestion du patrimoine culturel et historique, des archives, des bibliothèques et de la documentation

Emploi(s) Type : Cadre supérieur de service d'archives

Localisation administrative et géographique / Affectation :
Service historique de la Défense
Château de Vincennes
Avenue de Paris
94306 Vincennes cedex
Métro ligne 1, station Château de Vincennes ; RER A, gare de Vincennes

Missions et activités principales :
Le Service historique de la Défense (SHD) est un service à compétence nationale rattaché à la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), relevant de l'autorité du secrétariat général pour l'administration (SGA) au ministère des Armées. Il se compose d'un échelon de direction (à Vincennes) et de quatre centres qui sont le centre historique des archives (CHA, à Vincennes, Caen et Le Blanc), le centre des archives de l'armement et du personnel civil (CAAPC, à Châtellerauld), le centre des archives du personnel militaire (CAPM, à Pau) et le centre du réseau territorial (cinq divisions portuaires).
Le centre historique des archives (CHA) regroupe quatre départements opérationnels : collecte et recherches administratives, archives définitives, entrées par voie extraordinaire, services au public. Il assure l'enrichissement, la conservation et le traitement du patrimoine archivistique dont il a la charge et il contribue à leur valorisation scientifique, culturelle et pédagogique.
Au sein du Centre historique des archives, le département des entrées par voie extraordinaire a pour mission la collecte, la conservation et le traitement des archives privées, des archives iconographiques et des témoignages oraux, qui couvrent un large spectre chronologique allant du XVII^e siècle à nos jours. Il contribue à leur communication et participe aux actions scientifiques, patrimoniales, culturelles et pédagogiques menées dans le cadre de la valorisation des fonds. Il travaille en étroite collaboration avec les autres départements du Centre historique des archives que sont le département de la collecte et des recherches administratives, le département des fonds d'archives et le département des publics, ainsi qu'avec le département du pilotage scientifique et technique et les autres centres et départements du service, auprès desquels il joue un rôle d'expertise et de coordination. Il travaille également en lien avec la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives en ce qui concerne l'accès aux fonds et la revendication des archives publiques détenues sans droit ni titre.

Installé au château de Vincennes, le département des entrées par voie extraordinaire comprend trois divisions : la division des archives privées (5 agents), la division des archives iconographiques (5 agents) et la division des témoignages oraux (3 agents).
Le chef de département a pour mission de :

- assurer l'encadrement du personnel de son département (notation, avancement, gestion générale) et les moyens qui lui sont alloués, en contribuant au contrôle de gestion ;
- définir et mettre en œuvre la politique d'enrichissement des fonds par don, dépôt, achat, et piloter la mise en œuvre de la politique de revendication des archives publiques détenues en mains privées, notamment dans le cadre du dossier Aristophil ;
- définir le programme de collecte de témoignages oraux, en piloter la mise en œuvre et en contrôler la bonne exécution ;
- définir le programme de traitement des fonds placés sous sa responsabilité, en piloter la mise en œuvre et en contrôler la bonne exécution ;
- contribuer aux chantiers de transition numérique (mise en place d'Archipel, projets de numérisation, rétroconversions) ;
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de conservation des fonds (archives de tous types, fonds photographiques, collection d'œuvres d'arts graphiques) ;
- assurer la mise à disposition de ces fonds au public par la gestion de leur communicabilité, des autorisations d'accès ou demandes de déclassification ;
- participer à l'étude des fonds et collections et collaborer aux travaux de réflexion relevant soit du domaine archivistique soit du domaine historique (histoire administrative des services, études historiques) ;
- proposer des actions destinées à valoriser les fonds et collections et les mener à bien, et contribuer à la politique du SHD en termes d'actions culturelles et pédagogiques et de publication (iconographie de la *Revue historique des armées*) ;
- entretenir des relations avec les partenaires culturels et scientifiques du SHD ;
- suppléer au besoin le chef du CHA ;
- participer à l'accueil scientifique en salle de lecture (une séance mensuelle) et aux permanences de cadre du samedi (une fois par an).

Le chef du département des entrées par voie extraordinaire fait l'objet d'une procédure d'habilitation « Secret Défense ».

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux : initié – pratique – maîtrise – expert)

Compétences techniques :

• Connaissances de la législation et de la réglementation sur les archives	Expert
• Connaissance des méthodes propres à la collecte des archives privées et des archives orales	Maîtrise
• Connaissances en matière de conservation préventive et de restauration (tous supports)	Maîtrise
• Connaissance des normes archivistiques (ISAD-G, DTD-EAD...)	Expert
• Connaissance des courants de la recherche historique	Maîtrise

Savoir faire :

• Capacité de pilotage et d'organisation	Expert
• Maîtrise de la conduite de réunion et de la conduite de projets	Expert
• Capacités de management, développement des compétences des collaborateurs	Expert
• Mise en œuvre des procédures qualité et de contrôle de la performance	Maîtrise
• Qualités rédactionnelles	Expert

Savoir être (compétences comportementales) :

• Discrétion et sens des responsabilités	Expert
• Autonomie et capacité décisionnelle	Expert
• Compétences relationnelles et de concertation	Expert
• Capacités de représentation	Expert

Environnement professionnel :

Liaisons hiérarchiques :

Le chef du département des entrées par voie extraordinaire est placé sous l'autorité du chef du Centre historique des archives, conservateur en chef du patrimoine.

Liaisons fonctionnelles :

Le chef du département des entrées par voie extraordinaire travaille en collaboration avec les chargés de mission auprès du chef du Centre historique des archives, les autres chefs de département du CHA et leurs adjoints, les autres centres et départements du service et la délégation des patrimoines culturels de la DPMA.

Profil du candidat recherché (le cas échéant)

Expérience en matière de collecte d'archives privées et d'encadrement souhaitée.

Gestion de projets archivistiques, scientifiques et culturels.

Qui contacter ?

Bertrand Fonck, chef du Centre historique des archives

bertrand.fonck@intradef.gouv.fr

01 41 93 43 00

Envoi des candidatures :

Geneviève LEMAIRE, adjointe au chef du bureau des ressources humaines

geneviève.lemaire@intradef.gouv.fr

01 41 93 44 55

Date de disponibilité du poste : 01/11/2020

Date de mise à jour de la fiche de poste : 15/10/2020